

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 26

Représentés : 7

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

L'An deux mille vingt-six, le douze février à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le six février, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, KARAJANI Claire, SAUCY Nathalie, GAGNARD Françoise, SOMMIER Jean-Yves, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

M. LAFON Dominique

Mme BULLET Anne

Mme LECUYER Sophie

Mme MERLIER Thérèse

M. KATHOLA Pierre

M. GOUJA Sonia

M. MESSIER Maxime

pouvoir à

pouvoir à

pouvoir à

pouvoir à

pouvoir à

pouvoir à

pouvoir à

M. ROUSSEL Philippe

Mme GALANTE-GUILLEMINOT Muriel

M. CONSTANT Pierre-Henri

M. MERCADIER Anne-Marie

M. SOMMIER Jean-Yves

Mme LE FUR Pauline

Mme BROBECKER Astrid

Absents : LE ROUZES Estéban, HOUICINI Mohamed

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M. GABRIEL Jacky est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2313-1 et R2313-3,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L.313-1,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2022-1153 du 12 août 2022 modifiant les dispositions générales applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération DEL251218_28 relative à l'actualisation du tableau des emplois,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des modifications du tableau des effectifs afin de l'actualiser en fonction des mouvements intervenant dans les structures ainsi que des adaptations de postes par rapport aux recrutements effectués ou à effectuer,

Le Rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de créer l'emploi suivant :

- 1 poste d'attaché à temps complet.

L'effectif du grade concerné sera modifié comme suit :

Grade	Situation avant décision		Situation après décision	
	Emplois	Dont temps non complet	Emplois	Dont temps non complet
Filière administrative				
Attaché (+1)	19	0	20	0

Article 2 : d'autoriser dans l'hypothèse où cet emploi ne pourrait être pourvu par un agent titulaire de la fonction publique, qu'il soit fait appel à un contractuel sur le fondement de l'article L332-14 ou L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique. L'agent recruté devrait disposer d'un titre ou d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emploi visé et/ou des acquis de l'expérience professionnelle équivalents. L'indice de référence pour le calcul du traitement de base serait fonction du niveau de qualification et d'expérience professionnelle et ne pourrait excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade ou du cadre d'emplois visé.

Article 3 : d'inscrire la dépense correspondante au budget de la commune.

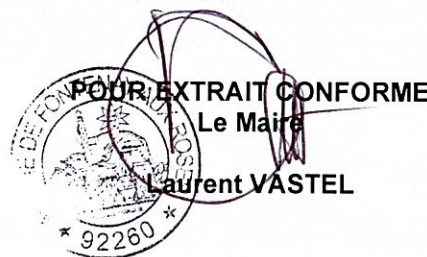
Article 4 : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 5 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme la Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé le Maire et le secrétaire de séance

Le secrétaire de séance
GABRIEL Jacky



Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en préfecture le : 26/02/2026
Publication/Affichage le : 26/02/2026
Pour le Maire par délégation
Directrice du pôle administratif et affaires générales

FILIERES	CAT	POSTES BUDGETAIRES après conseil du 18/12/2025	Dont TNC	EFFECTIFS POURVUS TITULAIRES 15/01/2026	EFFECTIFS POURVUS NON TITULAIRES 15/01/2026	Publié le	CREATION CM	POSTES BUDGETAIRES
						ID : 092-219200326-20260212-DEL260212_22-DE	12/02/2026	12/02/2026
Emplois fonctionnels et collaborateurs de cabinet								
Directeur général des services		1		1		1		1
Directeur général adjoint des services		1		1		1		1
Directeur des services techniques		1		1		1		1
Collaborateurs de cabinet		2			2	2		2
TOTAL HORS FILIERE		5		3	2	5		5
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Attaché hors classe	A	1		1		1		1
Attaché principal	A	2		2		2		2
Attaché	A	19		9	9	18	1	20
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2		2		2		2
Rédacteur principal de 2ème classe	B	3			1	1		3
Rédacteur	B	21		11	10	21		21
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	26		25		25		26
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	24		19		19		24
Adjoint administratif	C	18		12	3	15		18
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		116		81	23	104	1	117
FILIERE TECHNIQUE								
Ingénieur principal	A	2		1		1		2
Ingénieur	A	5		2	1	3		5
Technicien principal de 1ère classe	B	2			1	1		2
Technicien principal de 2ème classe	B	3		2	1	3		3
Technicien	B	2			1	1		2
Agent de maîtrise principal	C	12		12		12		12
Agent de maîtrise	C	11		9		9		11
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	20		19		19		20
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	34		28	4	32		34
Adjoint technique	C	89		45	36	81		89
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		180		118	44	162		180
FILIERE MEDICO-SOCIALE								
Médecin hors classe	A	14	13		12	12		14
Psychologue hors classe	A	1	1			1		1
Psychologue de classe normale	A	2			2	2		2
Puéricultrice hors classe	A	2		2		2		2
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	8		8		8		8
Educateur de jeunes enfants	A	5		3	1	4		5
Conseiller socio-éducatif	A	2		2		2		2
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	1		1		1		1
Pédicure podologue hors classe	A	1	1		1	1		1
Infirmier en soins généraux hors classe	A	1		1		1		1
Infirmier de classe supérieure	B	2		2		2		2
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	14		14		14		14
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	16		7	7	14		16
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	C	2		2		2		2
Agent social principal de 1ère classe	C	6		6		6		6
Agent social principal de 2ème classe	C	6		5		5		6
Agent social	C	26		17	7	24		26
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles m	C	2		2		2		2
TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE		111	15	72	31	103		111
FILIERE SPORTIVE								
Conseiller des A.P.S.	A	1		1		1		1
Educateur des activités physiques et sportives	B	5		2	3	5		5
TOTAL FILIERE SPORTIVE		6		3	3	6		6
FILIERE CULTURELLE								
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	1		1		1		1
TOTAL FILIERE CULTURELLE		1		1		1		1
FILIERE ANIMATION								
Animateur principal de 1ère classe	B	1		1		1		1
Animateur principal de 2ème classe	B	2		2		2		2
Animateur	B	10		7	2	9		10
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	4		4		4		4
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	4		3		3		4
Adjoint d'animation	C	26		20	4	24		26
TOTAL FILIERE ANIMATION		47		37	6	43		47
FILIERE POLICE MUNICIPALE								
Chef de service de police municipale	B	1		1		1		1
Brigadier-chef principal	C	9		8		8		9
Gardien Brigadier	C	2		2		2		2
TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE		12		11		11		12
TOTAL EMPLOIS NON CITES		2	2		2	2		2
TOTAL GENERAL		480	17	326	111	437	1	481